

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2024-068

PUBLIÉ LE 2 MAI 2024

Sommaire

42_Préf_Préfecture de la Loire / Sous-Préfecture de Roanne

42-2024-04-30-00001 - Arrêté SPR 32/2024 portant modification de l'arrêté SPR 104/2023 (composition commissions de contrôle) pour la commune de CHERIER (1 page)

Page 3

42-2024-04-30-00002 - Arrêté SPR 33/2024 portant modification de l'arrêté SPR 104/2023 (composition commission de contrôle) pour la commune de St SYMPHORIEN de LAY (1 page)

Page 5

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2024-04-30-00001

Arrêté SPR 32/2024 portant modification de
l'arrêté SPR 104/2023 (composition commissions
de contrôle) pour la commune de CHERIER

**Arrêté n° SPR 32 /2024
portant modification de l'arrêté n° SPR 104/2023
pour la commune de CHERIER**

Le Sous Préfet de Roanne,

Vu le Code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-099 du 2 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Hervé GERIN, Sous-Préfet de Roanne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPR 104/2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Roanne ;

Vu les courriels de la secrétaire du Maire de CHERIER des 19 et 26 avril 2024 proposant de nommer délégué de l'administration Madame Bertille THIBAULT ou Madame Adrienne SENE en remplacement de Madame Nadège BLANCHET qui a déménagé de la commune ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

A R R Ê T E

Article 1 :

Sont désignés, pour trois ans, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de CHERIER, les personnes dont les noms figurent dans le tableau :

Commune	Cherier
Conseiller Municipal	Monsieur Loïc BERTIQUET
Délégué du Préfet	Madame Bertille THIBAULT, titulaire Madame Adrienne RANC née SENE, suppléante
Délégué du Tribunal Judiciaire	Monsieur Michel MOLLARET, titulaire Madame Dominique TIXIER née LAVAL, suppléante

Article 2 :

Le Sous préfet de Roanne et Monsieur le maire de Cherier, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

A Roanne, le 30 avril 2024

Le sous-préfet de Roanne,

signé

Hervé GERIN

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2024-04-30-00002

Arrêté SPR 33/2024 portant modification de
l'arrêté SPR 104/2023 (composition commission
de contrôle) pour la commune de St
SYMPHORIEN de LAY

**Arrêté n° SPR 33 /2024
portant modification de l'arrêté n° SPR 104/2023
pour la commune de Saint SYMPHORIEN de LAY**

Le Sous Préfet de Roanne,

Vu le Code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-099 du 2 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Hervé GERIN, Sous-Préfet de Roanne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPR 104/2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Roanne ;

Vu le courrier de Madame le Maire de St Symphorien de Lay du 16 avril 2024 proposant de nommer délégué de l'administration Monsieur André PIOT ou Madame Dominique PATUREL née BOURG en remplacement de Monsieur Jean-Claude MIALON qui a déménagé de la commune ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

A R R Ê T E

Article 1 :

Sont désignés, pour trois ans, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de St Symphorien de Lay, les personnes dont les noms figurent dans le tableau :

Commune	Saint SYMPHORIEN de LAY
Conseiller Municipal	Monsieur Jean Paul THIMONIER
Délégué du Préfet	Monsieur André PIOT, titulaire Madame Dominique PATUREL née BOURG, suppléante
Délégué du Tribunal Judiciaire	Monsieur Guy VINCENT

Article 2 :

Le Sous préfet de Roanne et Madame le Maire de St Symphorien de Lay, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

A Roanne, le 30 avril 2024

Le sous-préfet de Roanne,

signé

Hervé GERIN